

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes fixées à l'article 5. . fr. 240,704,315 46
 Dépenses fixées à l'article 1^{er} . 266,444,231 92

Excédent de dépenses . . fr. 25,739,916 76

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes :
 Services ordinaires . . . fr. 439,281,905 68
 Services extraordinaires . . fr. 240,704,315 46
 679,986,220 84

augmentées, conformément à la loi portant règlement du budget de l'exercice 1897, de l'excédent de recettes constaté à la clôture de cet exercice. fr. 13,039,234 91

Ensemble. . fr. 693,025,455 75

Dépenses :
 Services ordinaires . . . fr. 427,180,956 43
 Services extraordinaires . . fr. 266,444,231 92
 693,625,188 05

Excédent de dépenses réglé à la somme de fr. 399,732 30

Cet excédent de dépenses sera transporté au compte de l'exercice 1899.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances et des travaux publics, M. P. DE SMET DE NAEYER.)

210. — 12 août 1903. — *Loi autorisant des régularisations et des transferts au budget de l'exercice 1902 et allouant des crédits supplémentaires aux budgets des exercices 1902 et 1903 (1). (Monit. du 19 août 1903.)*

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Session de 1902-1903.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 191. Séance du 7 juillet 1903. — Rapport, n° 229.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances de l'après-midi des 28 et 29 juillet 1903, p. 2178 à 2180 et 2195.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport, n° 90. Réunion du 31 juillet 1903.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 août 1903, p. 396 à 398.

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

I. — RÉGULARISATIONS.

Art. 1^{er}. Le ministre de la justice est autorisé à imputer sur l'article 18 du budget de son département pour l'exercice 1902 (frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc.), une somme de quinze mille francs (15,000 fr.), montant de diverses créances arriérées se rapportant à l'exercice 1901 et aux exercices antérieurs.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1902 :

1° A charge de l'article 114 (dépenses imprévues non libellées au budget, etc.), une somme de quatre cent soixante-dix-neuf fr. trente-sept centimes (479 fr. 37 c.), due aux héritiers d'un avoué, à titre d'honoraires et de débours incombant à l'exercice 1900 ;

2° A charge de l'article 125 (Musée royal d'histoire naturelle. — Travaux d'agrandissement) :

A. Une somme de mille quarante-trois fr. cinquante centimes (1,043 fr. 50 c.), due aux entrepreneurs des travaux de grosse construction exécutés à la nouvelle aile du Musée d'histoire naturelle ;

B. Une somme de cent trente-huit francs soixante-quinze centimes (138 fr. 75 c.), due à l'architecte à titre de complément d'honoraires du chef des dits travaux.

Art. 3. Le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes est autorisé à imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1902 :

1° A charge de l'article 17 (outils, ustensiles et objets divers, etc.) :

A. Une somme de quatre-vingts francs (80 fr.), due aux héritiers du sieur Louis de Marelle, à Anvers, pour réparations d'outils, etc., effectuées en 1897 ;

B. Une somme de soixante-quatre francs quatre-vingt-deux centimes (64 fr. 82 c.), due à l'huissier Mattheys, de Bruxelles, pour avoir instrumenté dans un procès intenté par la famille Février-Botte, à Sombreffe, en réparation de dommages causés par les eaux

d'un aqueduc du chemin de fer. L'État a été condamné aux dépens de cette instance par jugement du 3 décembre 1889;

2° A charge de l'article 39 (indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste), une somme de huit cent vingt-six francs nonante-six centimes (826 fr. 96 c.), à titre de remboursement au comptable du bureau des postes de Bruxelles (Centre) de diverses indemnités allouées pour encaissements frauduleux de mandats et bons de poste et pour perte d'envois recommandés, pendant l'année 1901.

Art. 4. Le ministre de la guerre est autorisé à imputer :

A. Sur le budget de son département pour l'exercice 1902 :

1° A charge de l'article 25 (service du couchage), une somme de mille deux cent nonante-neuf francs quarante-cinq centimes (1,299 fr. 45 c.), montant d'une créance arriérée se rapportant à l'exercice 1898;

2° A charge de l'article 28 (chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde), une somme de sept cent soixante-quatre francs dix centimes (764 fr. 10 c.), montant d'une créance arriérée se rapportant à l'exercice 1901 :

B. Sur le budget de la gendarmerie pour l'exercice 1902, à charge de l'article 2 (amélioration du casernement : bâtiments et mobiliers) :

1° Deux créances arriérées, l'une de cent trente-cinq francs (135 fr.), l'autre de cent vingt-neuf francs quatre-vingts centimes (129 fr. 80 c.);

2° Une somme de cinq cent septante-six francs septante-sept centimes (576 fr. 77 c.), représentant le montant d'un dommage, à supporter par le Trésor sauf recours contre qui de droit, causé par un ex-receveur de l'enregistrement à l'occasion du paiement du prix de vente d'un terrain acquis par l'État.

Art. 5. Le ministre des finances et des travaux publics est autorisé à imputer :

A. Sur le budget de son département pour l'exercice 1902 :

1° A charge de l'article 14 (service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. Remises proportionnelles et indemnités), une créance de cent sept francs vingt-sept centimes (107 fr. 27 c.), se rapportant à l'exercice 1901);

2° A charge de l'article 48 (revision des évaluations cadastrales, etc.), une somme de cent quarante-neuf francs nonante-huit centimes (149 fr. 98 c.), représentant diverses créances arriérées;

B. Sur le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1902 :

A charge de l'article 7 (enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, etc.), une somme de cinq cent cinq francs douze centimes (505 fr. 12 c.), montant de plusieurs créances afférentes à des exercices clos.

II. — TRANSFERTS.

Art. 6. Sont autorisés, à concurrence d'une somme d'un million quatre cent quatre-vingt mille cinq cent quarante-sept francs quarante-trois centimes (fr. 1,480,547.43 c.), les transferts à des budgets de l'exercice 1902 détaillés au tableau A annexé à la présente loi et s'élevant :

Pour le budget de la justice, à . . . fr.	136,800 »
Pour le budget de l'intérieur et de l'instruction publique, à	121,693 46
Pour le budget de l'agriculture, à . . .	57,000 »
Pour le budget de l'industrie et du travail, à	20,300 »
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, à	921,408 48
Pour le budget de la guerre, à	221,745 79
Pour le budget des finances et des travaux publics, à	4,000 »
Ensemble. fr.	1,480,547 43

III. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 7. Il est ouvert, pour être rattachés à des budgets de l'exercice 1902, des crédits supplémentaires montant à la somme de dix millions sept cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf francs septante-deux centimes (10,723,489 fr. 72 c.), à affecter au paiement de créances se rapportant à des

exercices périmés (1898 et antérieurs) et à des exercices clos (1899, 1900 et 1901), ainsi qu'au paiement de dépenses afférentes à l'exercice 1902.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du Trésor, sont répartis conformément au tableau *B* annexé à la présente loi et s'élèvent :

Pour le budget de la dette publique, à fr.	1 73
Pour le budget de la justice, à	205,400 »
Pour le budget des affaires étrangères, à	173,391 23
Pour le budget de l'intérieur et de l'instruction publique, à.	1,597,774 97
Pour le budget de l'agriculture, à . . .	169,457 41
Pour le budget de l'industrie et du travail, à	71,532 34
Pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes, à.	4,722,891 66
Pour le budget de la guerre, à	132,074 05
Pour le budget de la gendarmerie, à . .	250,000 »
Pour le budget des finances et des travaux publics, à.	3,401,569 33
Ensemble. fr.	10,723,489 72

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 8. Le budget des affaires étrangères pour l'exercice 1903 est augmenté :

1° D'une somme de trois mille cinq cents fr.

(3,500 fr.), qui formera l'article 20bis (première section. — Dépenses ordinaires), libellé comme il suit : Quote-part de la Belgique dans les frais du bureau permanent et de la commission internationale des sucres ;

2° D'une somme de quarante-cinq mille huit cents francs (45,800 fr.), qui formera l'article 24 (deuxième section. — Dépenses exceptionnelles), libellé comme il suit : Appropriation et ameublement de l'hôtel de la légation de Belgique à Constantinople ;

3° D'une somme de quatre-vingt-sept mille francs (87,000 fr.), qui formera l'article 25 (deuxième section. — Dépenses exceptionnelles), libellé comme il suit : Construction d'un hôtel pour le consulat de Belgique à Séoul ;

4° D'une somme de deux cent cinquante mille francs (250,000 fr.), qui formera l'article 26 (deuxième section. — Dépenses exceptionnelles), libellé comme il suit : Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Tokio.

Art. 9. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances et des travaux publics, M. P. DE SMET DE NAEYER.)

TABLEAU A.

Tableau des transferts à opérer à des budgets de l'exercice 1902.

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
	22	26,800 »	2	1,900 »
	23	80,000 »	3	10,200 »
	57	30,000 »	5	250 »
			9	3,200 »
			13	1,500 »
			43	1,500 »
			46	24,500 »
			49	43,500 »
			50	22,800 »
			52	1,800 »
			53	14,000 »
			54	450 »
			55	3,200 »
			60	8,000 »
1 ^o Budget de la justice				
		436,800 »		436,800 »
	38	12,648 66	30	6,184 17
	62	20,000 »	32	6,464 49
	65	3,600 »	63	26,100 »
	66	740 80	67	620 80
	69	2,500 »	68	90 »
	95	800 »	97	134 »
	104	50,000 »	101	12,100 »
	105	6,434 »	103	40,000 »
	109	25,000 »	110	30,000 »
2 ^o Budget de l'intérieur et de l'instruction publique				
		121,693 46		121,693 46
	37	30,000 »	47	57,000 »
	42	3,000 »		
	44	10,000 »		
	50	11,000 »		
	62	1,000 »		
	63	2,000 »		
3 ^o Budget de l'agriculture				
		57,000 »		57,000 »
	25	20,900 »	16	8,800 »
			40	12,100 »
4 ^o Budget de l'industrie et du travail				
		20,900 »		20,900 »
	5	5,838 18	6	3,838 18
	16	175,000 »	8	17,100 »
	17	190,000 »	11	34,029 »
	22	108,870 »	19	214,289 »
	23	155,500 »	20	113,106 »
	24	35,700 »	21	477,496 »
	32	15,000 »	25	18,900 »
	34	25,000 »	27	3,050 »
	35	50,000 »	54	37,000 »
	37	30,000 »	56	600 »
	40	45,000 »	57	2,000 »
	42	85,000 »		
	46	500 »		
5 ^o Budget des chemins de fer, postes et télégraphes				
		921,408 18		921,408 18
Total pour le budget des chemins de fer, etc. fr.				

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
	6	6,382 92	2	2,650 »
	7	5,752 20	4	16,300 »
	8	39,531 72	5	1,550 »
	9	7,158 49	15	28,000 »
	10	25,060 »	19	6,570 »
	11	18,900 »	20	300 »
6 ^o Budget de la guerre	13	4,700 »	22	20,000 »
	17	8,010 »	23	27,739 04
	18	1,480 »	30	20,780 »
	25	31,916 »	31	42,200 »
	27	22,000 »	32	22,630 »
	29	10,000 »	41	33,026 75
	33	7,828 01		
	36	33,026 75		
Total pour le budget de la guerre. fr.		221,745 79		221,745 79
7 ^o Budget des finances et des travaux publics	25	1,000 »	29	1,000 »
Total pour le budget des finances et des trav. publics fr.		1,000 »		1,000 »
— — de la justice		136,800 »		136,800 »
— — de l'intérieur et de l'instruct. publ.		121,693 46		121,693 46
— — de l'agriculture		57,000 »		57,000 »
— — de l'industrie et du travail		20,900 »		20,900 »
— — des chemins de fer, postes et télégr.		921,408 48		921,408 48
— — de la guerre		221,745 79		221,745 79
Ensemble. . . . fr.		1,480,547 43		1,480,547 43

TABLEAU B.

Tableau des crédits supplémentaires aux budgets de l'exercice 1902, pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1898 et antérieurs) et à des exercices clos (1899, 1900 et 1901), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1902.

BUDGET de l'exercice 1902.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres anciens.	nouveaux.	Articles anciens.	nouveaux.		des exercices 1901 et antérieurs.	de l'exercice 1902.
				4^e BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.		
				1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
I	»	2	»	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo. . . fr.	»	1 73
				Total pour le budget de la Dette publique. fr.	»	1 73
				2^e BUDGET DE LA JUSTICE.		
				1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
IX	»	44	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat . . . fr.	100,000	»
»	XIIb	»	60 ¹	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos et périmés	9,500	»
				2^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.		
XIII	»	62	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement	90,200	»
»	»	63	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat.	5,400	»
				Total pour le budget de la justice. fr.	205,100	»
				3^e BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
				1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
I	»	3	»	Matériel. fr.	»	10,300
IV	»	9	»	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.	1,104 89	»
V	»	11	»	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, etc.	81 70	»
»	»	12	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, etc.	»	90,000
VI	»	14	»	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget	4,454 93	9,797 42
VII	»	16	»	Frais divers et encouragements au commerce, etc.	957 01	»
»	»	17	»	Musée commercial : échantillons, etc.	155 54	»
»	»	18	»	Service de l'émigration	»	3,139 74
				2^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.		
»	IX	»	24	Appropriation de l'hôtel de la légation de Belgique à Constantinople fr.	»	24,400

BUDGET de l'exercice 1902.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1901 et antérieurs.	de l'exercice 1902.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
»	»	»	25	Construction d'un hôtel pour le consulat général de Belgique à Séoul. fr.	»	29,000 »
				Total pour le budget des affaires étrangères. fr.	6,734 07	166,637 16
				4 ^e BUDGET DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
				1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
I	»	4	»	Bibliothèque du département; achat de livres, etc. fr.	»	1,200 »
»	»	5	»	Frais de route et de séjour; missions.	»	449 15
IV	»	19	»	Frais de bureau, d'impression, de reliure, etc., des administrations provinciales, etc.	42 »	»
»	»	21	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, etc., des bornes-frontières du royaume, etc.	9 72	10,161 09
VI	»	28	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice, etc.	948 »	8,000 »
»	»	29	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice, etc.	613 70	»
X	»	52	»	Bibliothèque royale : matériel et acquisition	»	2,298 66
XI	»	64	»	Bourses universitaires; bourses de voyage, etc.	»	5,000 »
»	»	71	»	Frais des concours universitaires, etc.	»	1,800 »
XIV	»	115	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés, etc.	»	420 65
				2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.		
XV	»	118	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires fr.	»	58,605 »
»	»	120	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	»	1,500,000 »
»	»	»	128	Académie royale flamande. — Ameublement	»	8,224 »
				Total pour le budget de l'intérieur et de l'instruction publique fr.	1,613 42	1,596,138 55
				5 ^e BUDGET DE L'AGRICULTURE.		
				1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.		
III	»	8	»	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat: traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc. fr.	39 95	»
»	»	13	»	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, etc.	12,000 »	»
»	»	19	»	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat, etc.	128 11	2,196 35
»	»	21	»	Frais des conférences agricoles et horticoles, etc.	»	25,000 »
IV	»	24	»	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour, etc.	43 40	»
»	»	25	»	Conseil supérieur des forêts. — Stations météorologiques. — Encouragements à des sociétés forestières, etc.	»	1,993 »
»	»	29	»	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	»	4,448 »
VI	»	31	»	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires, etc.	210 »	»

BUDGET de l'exercice 1902.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1901 et antérieurs.	de l'exercice 1902.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
VIII	»	52	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fa- briques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments, etc.	»	122,878 »
»	»	55	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Bel- gique, adjoints à la Commission royale des monu- ments, etc. fr.	218 60	»
Total pour le budget de l'agriculture. . fr.				12,642 06	156,515 35	
6 ^e BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
III	»	7	»	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseigne- ment industriel, professionnel, commercial et mé- nager. fr.	167 61	3,500 »
»	»	9	»	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager ; subsides, matériel, etc.	»	60,000 »
»	»	10	»	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc.	1,832 10	3,500 »
V	»	22	»	Inspection du travail et des établissements dange- reux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation, etc.	2,532 63	»
Total pour le budget de l'industrie et du travail fr.				4,532 34	67,000 »	
7 ^e BUDGET DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
Chemins de fer :						
II	»	13	»	Services communs. — Conférences des chemins de fer belges, etc. fr.	468 94	»
»	»	21	»	Traction et matériel. — Combustible, etc.	53,694 40	1,235,504 »
»	»	27	»	Transports. — Publicité commerciale	10,580 96	»
»	»	28	»	Transports. — Pertes et avaries, etc.	1,553,000 »	1,819,000 »
Marine :						
IV	»	52	»	Traction et matériel	»	30,000 »
Traitements de disponibilité :						
VI	»	54	»	Traitements des fonctionnaires et agents en dispo- nibilité, etc.	,700 73	»
Dépenses imprévues :						
IX	»	57	»	Dépenses imprévues non libellées au budget, etc. .	10,942 63	»
Total pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes fr.				1,638,387 66	3,084,504 »	
8 ^e BUDGET DE LA GUERRE.						
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.						
VI	»	23	»	Matériel du génie fr.	474 05	»
VII	»	24	»	Pain, viande et fourrages en nature	»	131,600 »
Total pour le budget de la guerre. . fr.				474 05	131,600 »	

BUDGET de l'exercice 1902.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1901 et antérieurs.	de l'exercice 1902.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
9 ^e BUDGET DE LA GENDARMERIE.						
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>						
I	»	1	»	Traitements, solde et autres allocations et presta- tions fr.	483 » 249,517 »	
				Total pour le budget de la gendarmerie. . . . fr.	483 » 249,517 »	
10 ^e BUDGET DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.						
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>						
I	»	3	»	Honoraires des avocats et des avoués du départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. fr.	8,640 24 1,859 76	
»	»	5	»	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.	» 91,500 »	
»	»	8	»	Documents statistiques	» 4,000 »	
III	»	15	»	Service des douanes et de la recherche maritime. . .	» 94,000 »	
»	»	18	»	Suppléments de traitement	25,000 » 72,000 »	
»	»	23	»	Matériel	» 45,000 »	
IV	»	30	»	Dépenses du domaine	7,479 55 »	
V	»	32	»	Etudes de projets, levés de plans, adjudications, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études rela- tives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées	1,000 » »	
»	»	33	»	Routes : entretien, amélioration, redressement, plan- tations. — Parcs publics, squares et voies cy- clables : établissement et entretien. — Frais d'ex- pertise. — Subsidés	500,000 » 1,900,000 »	
»	»	34	»	Plantations nouvelles ; frais d'expertise	37 40 145,000 »	
»	»	35	»	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations ; achat d'objets mobiliers ; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restaura- tion, etc. — Acquisition d'immeubles, etc.	4,952 38 255,000 »	
»	»	36	»	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions, etc.	» 20,000 »	
»	»	39	»	Ports, côtes, phares, fanaux, etc.	» 30,000 »	
»	»	44	»	Traitements temporaires de disponibilité	» 5,000 »	
2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>						
VIII	»	51	»	Dépôt des archives de l'Etat à Gand ; construction et appropriations. fr.	20,600 » »	
»	»	61	»	Port d'Ostende. Reconstruction d'estacades et de portes d'écluse	» 40,000 »	
»	»	62	»	Côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amé- lioration. — Subsidés	» 50,000 »	
VIII	»	63	»	Reconstruction du château royal de Laeken. — Pro- cès De Waele. — Indemnité transactionnelle aux héritiers de l'entrepreneur	» 110,500 »	
				Total pour le budget des finances et des travaux publics fr.	567,709 57 2,833,859 76	
				— — de la Dette publique	» 1 73	
				— — de la justice	205,100 » »	